

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit novembre à vingt heures trente le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-deux novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul ECKENFELDER.

Gilles VAVRILLE est élu secrétaire de séance.

Présents: MM. ECKENFELDER, BRIAND, VAVRILLE, ALBERT, KREMER et Mmes LECLERC, LANGLOIS et VIMBERT.

Absents: Mme FEY qui a donné procuration à M. ECKENFELDER, M. GENTIT qui a donné procuration à Mme LANGLOIS et M. CARSIGNOL qui a donné procuration à Mme VIMBERT et Mme SUTTER.

Ordre du jour :

- 132 (7.1) Décisions modificatives ;
- 133 (8.3) Rétrocession de voirie "Domaine de la Tour";
- 134 (1.4) Convention pour l'entretien de la station d'épuration et des postes de relèvement;
- 135 (7.5) Subvention Comité des Fêtes.

(7.1) Décisions modificatives : 132

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (11 pour), décide d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

6413 "Personnel non titulaire": + 6 000 €

Recettes de fonctionnement :

6419 "Remboursement sur rémunérations du personnel" : + 6 000 €

Dépenses d'investissement :

- Opération 10036 "Travaux terrains de tennis" article 2315 "Installations, matériel et outillage": + 17 000 €
- Opérations Financières article 10226 "Taxe d'aménagement" : + 28 000 €
- Opération 10033 "Travaux salle polyvalente" article 2135 "Installations générales, agencements, aménagements des constructions" : - 17 000 €
- Opération 10054 "Rénovation de la Tour de la ferme" article 2313 "Constructions" : - 28 000 €

133 (8.3) Rétrocession de voirie "Domaine de la Tour" :

Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L 162-5,

Considérant que la Société "Foncière 57" ayant achevé la construction du "Domaine de la Tour", souhaite rétrocéder à la commune les voiries et espaces verts de cet ensemble.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (11 pour),

DÉCIDE:

D'accepter l'intégration dans la voirie communale des parcelles cadastrées section 1, n° 502/185, 503/185, 504/185, 505/185, 527, 535, 562, 567/185, 531, 532, 533, 534, 536, 537, 538, 539, 540, 542, 543, 544, 545, 552, 553, 554, pour une superficie totale de 41a 98ca.

De procéder à l'acquisition desdites parcelles au prix toutes taxes comprises d'un euro symbolique.

D'autoriser le maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la réalisation de l'opération et à signer l'acte de vente.

Que les frais d'acte seront à la charge du vendeur.

134 (1.4) Convention pour l'entretien de la station d'épuration et des postes de relèvement :

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (11 pour), accepte la convention pour l'entretien de la station d'épuration et des postes de relèvement avec la Société Mosellane des Eaux pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, d'un montant semestriel initial de 8 969 € HT et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

135 (7.5) Subvention Comité des Fêtes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (11 pour), décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 547 € à l'association Comité des Fêtes de Fleury.

Liste des délibérations du 28 novembre 2019 :

- 132 (7.1) Décisions budgétaires Décisions modificatives ;
- 133 (8.3) Voirie Rétrocession de voirie "Domaine de la Tour" ;
- 134 (1.4) Autres types de contrats Convention pour l'entretien de la station d'épuration et des postes de relèvement;
- 135 (7.5) Subventions Subvention Comité des Fêtes.

Fait et délibéré en séance, Les Conseillers Municipaux

ALBERT Jean	BRIAND Jean-Claude	CARSIGNOL Jean	ECKENFELDER Jean-Paul
		Absent	
FEY Sandrine	GENTIT Aimé	KREMER André	LANGLOIS Brigitte
Absente	Absent		
LECLERC Jeanine	SUTTER Blandine	VAVRILLE Gilles	VIMBERT Eve
	Absente		